

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/877

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'école des loisirs à l'occasion de ses 50 ans

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/877 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'ECOLE DES LOISIRS A L'OCCASION DE SES 50 ANS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon a pour mission de donner accès, facilement et au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère (qu'il s'agisse de livres, de revues, de disques, de vidéos ou de produits multimédia et quels que soient les domaines, littéraires ou non). Elle en assure ainsi la promotion par une action culturelle et pédagogique, notamment à destination du jeune public.

L'école des loisirs est une maison d'édition jeunesse parisienne créée en 1965, l'une des plus importantes dans la création contemporaine.

En 2015, elle fête les 50 ans de sa création dans le cadre d'un programme d'actions culturelles nationales, soutenues par le Centre National du Livre et de la lecture et labélisée « commémoration nationale » par le Ministère de la Culture et la communication.

Dans le cadre de cet anniversaire de la maison d'édition et de cet événement national autour de la littérature jeunesse souhaité par le ministère de la culture, la Bibliothèque et l'Ecole des loisirs se sont rapprochées pour construire ensemble une proposition culturelle.

D'avril à août 2015, la Bibliothèque municipale de Lyon, en collaboration avec d'autres institutions culturelles (CNL, BNF, libraires...) proposera un programme d'actions à destination du jeune public, des familles et des professionnels sur le thème de 50 ans de littérature jeunesse. Il est donc proposé une convention de partenariat entre la Ville Lyon et l'Ecole des Loisirs qui a pour objet de fixer les conditions et les modalités de ce dernier.

Cette collaboration portera sur les éléments suivants :

- Une exposition : « L'incroyabilicieux anniversaire : 50 ans de création pour la jeunesse à l'école des loisirs » qui se tiendra du 11 avril au 22 août 2015 dans la Galerie de la Bibliothèque de la Part-Dieu.
- Un programme d'action culturelle sur le réseau BmL.
- Un programme d'actions pédagogiques.
- L'organisation d'un concours à destination des scolaires.
- Un programme à destination des professionnels de l'enfance et du livre.
- La communication de l'événement.

Le travail conjoint porté par les deux parties n'a pas de valeur commerciale. Chaque partie assumera sur ses budgets les dépenses lui incombant.

A titre indicatif, les coûts directs pour la Bibliothèque municipale seront de 13 000 € pour l'exposition, de 15 000 € pour la communication et de 8 000 € pour l'action culturelle, pédagogique et à destination des professionnels autour de l'exposition.

La durée de cette convention est fixée à un an à compter de la date de sa signature.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Ecole des Loisirs à l'occasion de ses 50 ans, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous autres documents y afférents.

3- La dépense sera inscrite sur l'exercice en cours, sur le programme CULTURECOM, fonction 321.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN